

Ville de Nancy

Compte administratif 2025

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Notice

Ce rapport relatif au compte administratif a été conçu pour favoriser la compréhension des délibérations et éditions légales relatives au bilan financier et comptable de l'exercice 2025.

Le compte administratif est établi en cohérence avec le compte de gestion produit par le service de la gestion comptable (SGC ou « Comptable public ») de la Direction départementale des finances publiques (DDFiP).

Les données précises et détaillées sont accessibles dans les éditions légales annexées aux délibérations relatives au compte administratif pour l'exercice 2025, au compte de gestion pour l'exercice 2025 et à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 au budget prévisionnel pour l'exercice 2026.

Les données financières et comptables qui sont présentées dans ce rapport sont constituées des dépenses et des recettes « réelles », dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement. Elles ne font pas apparaître les opérations d'ordre.

Enfin, ces données sont présentées, par défaut, sur le budget principal. Les chiffres clefs du budget annexe « Halles & marchés » sont présentés en dernière partie de ce rapport (balances).

Introduction

Depuis 2020, les crises sanitaires, économiques, énergétiques ou inflationnistes se succèdent à l'échelle nationale ou internationale. **Malgré ce contexte chahuté, la Ville de Nancy a fait le choix de maintenir un haut niveau de service public**, en particulier en direction des services de proximité pour toutes les Nancéiennes et tous les Nancéiens. Avec un **contrôle accru du niveau d'endettement** et **sans recourir au levier fiscal**, 2025 aura vu la **poursuite de l'effort d'investissement** engagé en début de mandat afin de transformer la ville, améliorer la qualité de vie de ses habitants et faire face aux enjeux des transitions qui sont devant nous.

Cette stratégie permet de constater, parmi les principaux indicateurs à retenir pour analyser l'évolution des comptes municipaux, une **épargne nette** qui se situe, en 2025, à **10,5 M€**, alors qu'elle était de 7,7 M€ l'année précédente et de 4,2 M € en 2023, atteignant un **taux de 6,5%** afin d'autofinancer une part des investissements réalisés par la collectivité. De la même façon, les ratios d'endettement témoignent d'un **recours à l'emprunt raisonné, avec une capacité de désendettement qui s'améliore à 5,8 années** et un taux d'endettement stabilisé à 75%.

Ces indicateurs témoignent de la consolidation de la **trajectoire de soutenabilité** financière mise en œuvre par la Ville, malgré l'ampleur des contraintes, et confirment le caractère nécessaire de l'effort demandé aux contribuables afin de préserver la capacité à agir pour le futur.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 4,4 % pour atteindre 147 M€. Cette évolution est portée principalement par la hausse des dépenses de fluides, dans un contexte énergétique encore incertain, ainsi que par la montée en charge de la mutualisation et des services communs, bien que neutre sur l'équilibre budgétaire global grâce aux refacturations à due concurrence. Les actions destinées à améliorer la gestion et les effets du plan de sobriété énergétique permettent de voir les charges de gestion et d'intervention contenues tout en garantissant la stabilité des soutiens financiers aux différents partenaires de la Ville.

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement enregistrent une progression de 9,1 M€ en 2025, portées par le bénéfice de recettes exceptionnelles. Cette progression s'avère d'autant plus indispensable que la Ville enregistre un recul des dotations et concours versés par l'Etat de 0,1 M€.

De **nombreux projets se sont par ailleurs concrétisés en 2025**, se traduisant par un effort d'investissement conséquent sur le territoire nancéen, les **dépenses d'équipement atteignant 31,2 M€**. Cette progression, met en lumière la volonté de maintenir l'effort d'investissement pour transformer le territoire, alors que les financeurs habituels rencontrent tous des contraintes budgétaires significatives, et modèrent leurs soutiens. Cet exercice est aussi celui de la poursuite de la **montée en charge de la stratégie d'investissement à long terme**, avec une part des dépenses sur autorisations de programmes qui progresse de 8,2 M€, témoignant de l'accent mis sur des projets structurants.

Pour autant, la Ville continue à afficher une politique **d'investissement pouvant être financée, pour plus de la moitié des dépenses d'équipement, par des fonds propres** (épargne nette et recettes d'équipement), atténuant, ainsi, le recours à l'emprunt.

Ainsi, le capital restant dû total progresse à l'issue de l'exercice 2025 atteignant 126,6 M€, il convient de préciser que cette augmentation découle de la contractualisation de nouveaux emprunts pour 22,3 M€ dans le but de financer la politique d'investissement volontariste, notamment en matière de politique publique culturelle.

Ce bilan vient, également, apporter **un éclairage sur les priorités** qui sont données aux services publics de proximité, de l'**éducation**, de l'enfance et de la jeunesse, aux politiques de l'accès à la **culture** pour tous, des **solidarités** ainsi qu'aux missions essentielles que sont la **sécurité** et la **propreté**, afin de **faire de Nancy une ville attractive, solidaire et agréable à vivre**. Aussi, ce rapport permet de se figurer les moyens qui ont été mobilisés, cette année, pour contribuer à la mise en œuvre d'un service public de qualité et la politique d'investissement, en cours de déploiement, pour en améliorer la qualité et l'accès.

1. Une hausse exceptionnelle des recettes en 2025, malgré le recul des soutiens de l'Etat

1.1. Le volume et la composition des recettes de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2025, la Ville de Nancy a perçu, au budget principal, un volume de 168,9 M€. Il s'agit là d'un montant en hausse de 9,1 M€ par rapport à l'exercice 2024 soit de +6 %.

La principale variation relève des **produits exceptionnels et cessions immobilières (+3,4 M€)** concernant notamment la cession du restaurant inter-administratif situé rue Sainte-Catherine à Nancy, à l'Etat pour un montant de 1,5 M€ ainsi que l'indemnisation versée par l'assureur de la ville de Nancy suite à la destruction de la mairie de quartier du Haut-du-Lièvre en 2023, à hauteur de 2 M€, comptabilisée en 2025.

Par ailleurs, plusieurs autres variations sont à noter :

- Les **produits de la fiscalité**, établis à 102,8 M€, constituent près des 2/3 des recettes réelles de fonctionnement ; ils évoluent de +2,3 M€ (soit +2%) ;
- Les **subventions, dotations & concours**, perçus pour un montant de 35,9 M€, et qui correspondent à près d'1/4 des ressources de la Ville, ont légèrement diminué de -0,2 M€ (soit -0,55%) ;
- Les **droits d'entrées, produits d'exploitation & du domaine** ont connu une hausse en 2025 par rapport à 2024, de 0,9 M€ (soit +4 %) pour atteindre 21,5 M€.

Si cette dynamique de recettes peut paraître très avantageuse, il convient de préciser qu'elle découle, en large partie de l'encaissement exceptionnel de recettes ponctuelles correspondant largement aux cessions évoquées ci-avant (pour près de 6M€, soit +161% de la progression des recettes de fonctionnement en 2025), et ne sera logiquement pas pérenne.

Volume & composition des recettes de fonctionnement (en M€)	CA 2025	Répartition
Fiscalité	102,8	61%
Subventions, dotations & concours	35,9	21%
Droits d'entrées, produits d'exploitation & du domaine	21,5	13%
Recettes exceptionnelles et diverses (76, 77 et 013)	6	4%
Mouvements inter-budgets	0,2	0%
Reprise des résultats	2,3	1%
Montant total	168,9	100%

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (en M€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Fiscalité	78,3	82,9	85,3	89,9	100,5	102,8
Dotations, participations, compensations	32,9	27,8	32,1	36,6	36	35,9
Recettes tarifaires et domaniales	12,3	12,4	15,5	21,1	20,6	21,5
Recettes exceptionnelles et diverses	1,2	1,3	1	1,3	2,3	6
Mouvements inter-budgets	0,1	0,5	0,1	1	0,3	0,2
Reprise des résultats	1,3	1,6	1,5	0	0	2,3
Montant total	126,1	126,5	135,6	149,8	159,8	168,9

Etats des réalisations des recettes réelles de fonctionnement (en M€)	CA 2024	BP 2025	Crédits votés 2025	CA 2025	Réalisés %	CA 25/24
Fiscalité	100,5	100,9	102,1	102,8	101%	2%
Dotations, participations, compensations	36	33,3	34,3	35,9	105%	0%
Recettes tarifaires et domaniales	20,6	21,4	21,8	21,5	99%	4%
Recettes exceptionnelles et diverses	2,3	1,3	1,9	6	316%	161%
Mouvements inter-budgets	0,3	0,2	0,2	0,2	100%	-33%
Reprise des résultats	0	0	2,3	2,3	100%	
Recettes de fonctionnement	159,8	157,1	162,7	168,9	104%	6%

1.1. Les produits de la fiscalité : une légère progression dans un contexte de stabilité des taux

Les produits de la fiscalité représentent plus de 60 % du panier de recettes de la collectivité. Les deux tiers de ces produits sont directement affectés, chaque année, par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui, pour l'année 2025, s'est élevée à 1,7 %, contribuant à la hausse des recettes issues de la fiscalité directe locale.

La Ville avait estimé, en budget primitif, un montant de produits fiscaux de + 0,3 M€ par rapport à l'exercice 2024, soit un produit prévisionnel de 100,9 M€. Réévalué à la marge en cours d'exercice pour atteindre une prévision de 102,1 M€, le volume de produits de fiscalité perçus en fin d'exercice s'élève, en définitive, à 102,8 M€, supérieur de 1,9 M€ à l'estimation initiale.

Produits de la fiscalité (en milliers d'euros)	CA 2024	Crédits votés 2025	CA 2025	Ecart N-1 (Volume)	Ecart N-1 (Part)
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	62 447	63 797	63 739	1 292	2,1%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB)	78	76	76	-2	-2,6%
Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants)	3 154	1 709	1 756	-1 398	-44,3%
Rôles complémentaires	0	0	88	88	-
Autres contributions directes	117	86	108	-9	-7,7%
Taxe de séjour (TS)	5	0	0	-5	-100,0%
Droits de place	238	0	423	185	77,7%
Fiscalité directe avec pouvoir de taux	66 039	65 669	66 189	150	0,2%
Taxe sur les friches commerciales	26	21	41	15	57,7%
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (TADE)	4 460	4 700	5 028	568	12,7%

Part communale de l'accise sur l'électricité	2 138	2 150	2 078	-60	-2,8%
Taxe locale sur la publicité extérieure	328	336	341	0	4,0%
Fiscalité directe sans pouvoir de taux	6 952	7 207	7 488	536	7,7%
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux DMTO	0	20	10	10	-
Allocation compensatoire au titre de la TF	281	500	487	206	73,3%
Allocation compensatoire au titre de la TF – locaux industriels	299	333	333	34	11,4%
Allocation compensatoire au titre de la THRS	0	248	248	248	-
Fonds départemental de péréquation de la TP	7	6	6	-1	-14,3%
Compensations de fiscalité	587	1 108	1 085	497	84,7%
Attribution de compensation	23 550	23 743	23 743	193	0,8%
Dotation de solidarité métropolitaine	3 402	3 402	3 402	0	0,0%
FPIC – reversement	0	934	934	934	-
Reversements de fiscalité	26 951	28 079	28 079	1 127	4,2%
Montant total	100 528	102 063	102 842	2 314	2,3%

Ces réalisations favorables à la collectivité proviennent en premier lieu d'une nouvelle recette, venant s'inscrire dans les **reversements de fiscalité** : le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui affectait jusqu'à présent uniquement les dépenses de la collectivité via un prélèvement, a également, pour la première fois, abondé ses recettes via un reversement de plus de 0,9 M€.

En deuxième lieu, la **fiscalité sans pouvoir de taux**, connaît une belle progression, en particulier grâce au redressement des « droits de mutation », qui avaient atteint un point bas en 2024 suite à deux années de baisse consécutives. 2025 a entamé ce rétablissement, sans pour autant retrouver les sommes des années 2018-2022.

Les **compensations de fiscalité** enregistrent également une hausse de près de 0,5 M€ : il s'agissait de la première année de versement de la compensation concernant les exonérations de taxes foncières consenties aux bailleurs sociaux, avec de surcroît un rattrapage des montants dus sur les deux années antérieures ; et de la première année d'exonération de taxe d'habitation pour les locaux professionnels et divers, qui conduit au versement d'une nouvelle compensation.

Seuls les produits issus de la **fiscalité directe locale** sont quasiment stables, malgré l'application de l'inflation de l'année précédente (+ 1,7 %) aux bases des locaux d'habitation suivant la revalorisation forfaitaire annuelle. Les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, desquelles sont de surcroît déduits les locaux « professionnels et divers » désormais exonérés, poursuivent leur forte baisse¹, qui vient annuler la modeste hausse de recettes enregistrée sur le foncier bâti. Enfin, les « droits de place » enregistrent une hausse ponctuelle – mais étant liée à un changement d'imputation, elle reflète une baisse à due concurrence sur une ligne du chapitre des droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine.

Dans l'ensemble, les recettes de fiscalité progressent peu (+ 2 %), dans un contexte marqué par le ralentissement de l'inflation.

1.2. La poursuite du désengagement de l'Etat en matière de dotations et concours

Les dotations et concours de l'Etat représentent 15 % des recettes de la collectivité, à 25,6 M€.

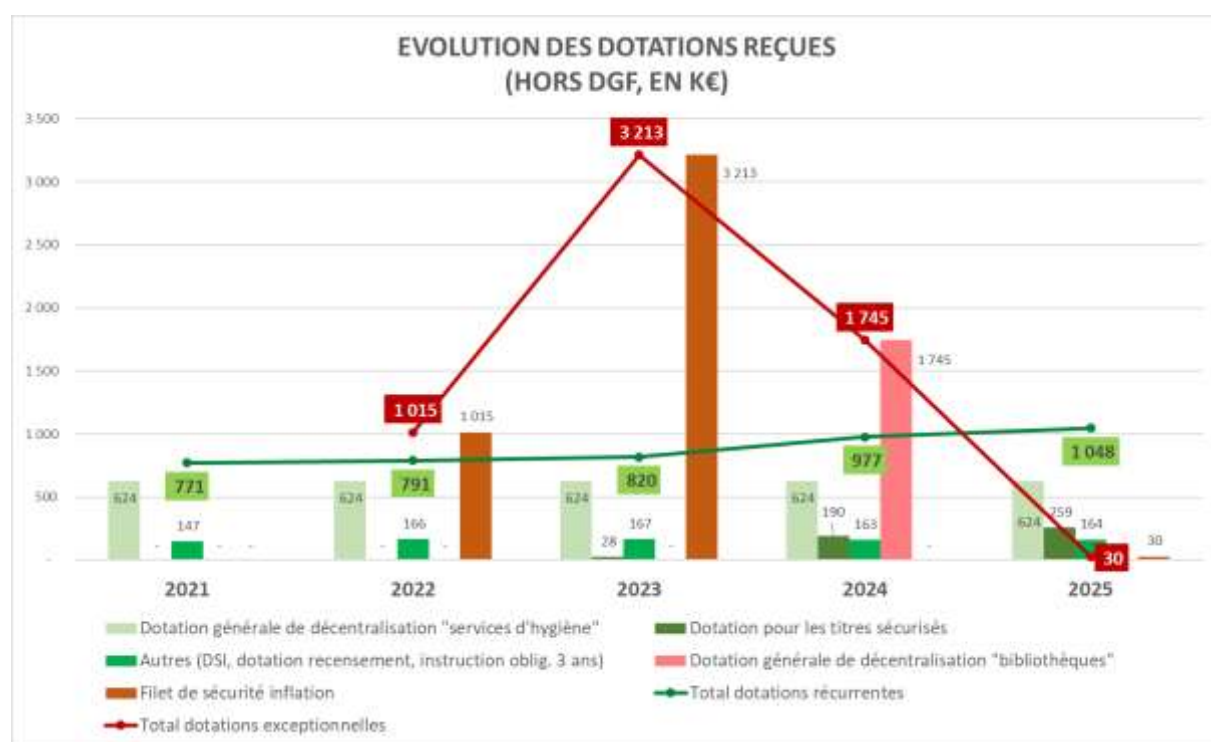
¹ Il s'agit encore des conséquences de la « fiabilisation » suite à la mise en œuvre de l'interface « Gérer mes biens immobiliers » par les services des impôts.

Subventions, dotations & concours (en milliers d'euros)	CA 2024	Crédits votés 2025	CA 2025	Ecart N-1 (Volume)	Ecart N-1 (Part)
Dotation globale de fonctionnement	24 292	24 360	24 360	68	0,3%
Autres dotations et concours de l'Etat	2 722	937	1 078	-1 644	-60,4%
Fonds de compensation de la TVA	191	110	131	-60	-31,4%
Montant total	27 205	25 408	25 570	-1 635	-6,0%

La **dotation globale de fonctionnement** constitue le principal transfert de l'Etat vers la Ville de Nancy. Elle est composée de deux versements : la dotation forfaitaire (20,3 M€) et la dotation de solidarité urbaine (4,1 M€). La DGF est maintenant figée depuis 6 ans, la baisse de dotation forfaitaire étant compensée par la hausse de dotation de solidarité urbaine.

Les **autres dotations et concours de l'Etat** enregistrent une baisse marquée de 1,1 M€ par rapport à l'exercice 2024, qui avait vu le versement d'une dotation générale de décentralisation exceptionnelle de 1,7 M€ pour la médiathèque du plateau de Haye. Comme annoncé l'an dernier, la collectivité enregistre en 2025 le niveau de recettes récurrentes pour ces dotations diverses, soit 1 M€.

Enfin le **fonds de compensation de la TVA**, dans sa fraction fonctionnement, évolue en proportion des dépenses de l'année précédente éligibles à ce dispositif.



1.3. Des droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine en hausse

Les droits d'entrées, produits d'exploitation & du domaine regroupent toutes les recettes perçues pour l'accès aux services publics ou à l'occupation du domaine public : accès à des équipements (restauration scolaire, accueil des jeunes enfants, etc.), droits d'occupation (dont droits de terrasses,

stationnement, etc.), prestations de services payants, etc. Ces recettes correspondent à 13 % des produits de fonctionnement de la Ville.

Cette catégorie de recettes atteint, en 2025, un montant de 21,5 M€, en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2024 (20,6 M€).

Les droits d'entrées et produits d'exploitation et les redevances d'exploitation et d'occupation du domaine marquent les hausses les plus significatives, (+0,5 M€), laquelle doit néanmoins être tempérée.

En effet, lors des trois exercices précédents, des opérations de régularisations et de révisions des imputations budgétaires (notamment suite au passage à la nomenclature M57) étaient largement à l'origine des évolutions constatées au sein des sous-catégories.

En 2025, les principaux facteurs de progression sont relatifs à des fréquentations en hausse. Ainsi concernant les politiques éducatives, il est possible de constater une hausse des effectifs sur la restauration scolaire et le centre de loisirs qui se répercute sur les produits enregistrés (+ 0,4 M€). En outre, concernant les musées, il est aussi à noter une augmentation de la fréquentation (+0,1 M€).

À la marge, les loyers et recettes immobilières s'affichent en augmentation (+0,2M€) par rapport à 2024.

1.4. Les subventions publiques et financements privés

Les subventions publiques et financements privés s'affichent en hausse de 1,5 M€ en 2025, en progression de 80% depuis le début du mandat. Pour autant, ce constat doit être nuancé dans la mesure où cette hausse s'explique principalement par le transfert de la compétence petite enfance, bénéficiant du soutien actif de la CAF et représentant 8,9 M€ sur les 10,3 M€ du poste de recettes.

La dynamique constatée en 2025 provient notamment de la revalorisation du bonus attractivité de la part de la CAF.

Subventions publiques et financements privés (en M€)	CA 2024	CA 2025
Subventions publiques et participations	0,8	1
Mécénat et autres financements privés	0,8	0,4
Organismes de sécurité sociale	7,2	8,9
Montant total	8,8	10,3

1.5. Les autres recettes de fonctionnement

En 2025, les autres recettes de fonctionnement ou recettes exceptionnelles s'établissent en hausse (+3,7 M€) à 6 M€. Elles sont réparties entre les cessions et assimilées (4,1 M€) et les produits financiers et spécifiques (2 M€) dont les principaux volumes en 2025 relèvent de participations aux contrats unique d'insertion ainsi qu'aux différents remboursements sur charges sociales et sur rémunération du personnel.

Etat des cessions (en €)	CA 2025
Cessions d'immobilisations incorporelles (actions et fonds de commerce)	134 000
Cessions immobilières	3 934 674
Montant total :	4 068 674

Le montant des produits de cession, en forte hausse par rapport à 2024 (+3,4 M€), s'explique principalement par trois opérations significatives :

- La cession du restaurant inter-administratif, situé rue Sainte-Catherine à Nancy, à l'Etat pour un montant de 1 540 000 €
- La cession de terrains situés avenue du Rhin à Nancy au Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la construction d'un nouveau collège (392 674 €).
- L'indemnisation versée par l'assureur de la ville de Nancy suite à la destruction de la mairie de quartier du Haut-du-Lièvre en 2023, à hauteur de 2 M€. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une cession au sens strict, cette recette est comptabilisée en produit de cession conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 car la collectivité doit sortir de son actif les biens détruits.

2. Dépenses de fonctionnement : une progression moins rapide que les recettes

2.1. La composition et l'évolution des dépenses de fonctionnement

En 2025, le volume des dépenses réelles de fonctionnement réalisées par la Ville de Nancy est établi à 147 M€. Il s'agit là d'une progression de 6,2 M€, qui s'explique pour deux tiers par l'augmentation des charges de gestion et d'intervention.

Sans surprise, le premier poste de charges de la collectivité, à l'instar des autres communes françaises, est constitué de la masse salariale, située à 83,9 M€ (soit 57 % des dépenses réelles de fonctionnement, un chiffre inférieur à la moyenne des communes de plus de 100 000 habitants (58,2 % en 2024)). Avec une augmentation de 2 M€ en 2025 par rapport à l'exercice précédent, la progression des dépenses de personnel explique près d'un tiers de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (+2,3 %).

Alors qu'en 2024, la hausse des dépenses résultait à la fois de la revalorisation du point d'indice décidée au niveau national et de la mise en œuvre du pacte social au niveau local, l'exercice 2025 est marqué par les mesures de contribution au redressement des finances publiques imposées par l'État dans le cadre de la loi de finances initiale. Avec un impact exceptionnel de 1,5 M€, ces mesures représentent 25% de la progression des dépenses réelles de fonctionnement. Celles-ci comportent une augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points, soit un impact de l'ordre de 1,1 M€, ainsi qu'une contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (Dilico) de 0,45 M€.

Par ailleurs, l'exercice 2025 démontre une capacité à maîtriser les autres dépenses de fonctionnement malgré le contexte inflationniste. En effet, si les charges de gestion affichent une progression de 3,7 M€, 55% de cette hausse (2M€) découle des dépenses de fluides notamment au regard des régularisations sur plusieurs exercices (cf. ci-après l'évolution des dépenses de fluides).

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (en M€)	CA 2025	Part
Masse salariale	74,5	51%
Mutualisation et services communs	7,1	5%
Autres dépenses de personnel	2,2	1%
Charges de gestion courante	18	12%
Charges de gestion déléguées	2,7	2%
Charges locatives et dépenses immobilières	2,9	2%
Entretien et maintenance	0,8	1%
Fluides	7,7	5%
Subventions	25,1	17%
Participations et contributions obligatoires	0,8	1%
Frais financiers	2,7	2%
Reversements de fiscalité	2,3	2%
Montant total	147	100%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (en M€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Masse salariale	59,8	67,0	70,6	74,1	74,5
Mutualisation et services communs	0,0	1,4	4,0	5,5	7,1
Autres dépenses de personnel	1,7	2,1	1,6	2,3	2,2
Charges de gestion courante	11,8	13,7	17,6	17,1	18
Charges de gestion déléguée	3,8	2,3	2,4	2,4	2,7
Charges locatives et dépenses immobilières	2,8	2,3	2,8	2,8	2,9
Entretien et maintenance	0,8	0,9	1,1	0,8	0,8
Fluides	3,1	5,4	6,3	5,7	7,7
Subventions	28,8	29,3	24,4	24,7	25,1
Participations et contributions obligatoires	0,0	0,0	0,0	0,8	0,8
Frais financiers	1,7	1,7	2,5	3,2	2,7
Reversements de fiscalité	0,5	0,3	1,3	1,5	2,3
Montant total	114,8	126,4	134,6	140,8	147

Etat des réalisations des dépenses réelles de fonctionnement (en M€)	CA 2024	BP2025	Crédits votés	CA 2025	Réalisé	CA25/24 (Vol.)
Masse salariale	74,1	75,9	76	74,5	98%	0,4
Mutualisation et services communs	5,5	7	7,1	7,1	100%	1,6
Autres dépenses de personnel	2,3	2,3	2,3	2,2	96%	-0,1
Charges de gestion courante	17,1	17,2	19	18	95%	0,9
Charges de gestion déléguée	2,4	2,5	2,6	2,7	104%	0,3
Charges locatives et dépenses immobilières	2,8	3,2	3,3	2,9	88%	0,1
Entretien et maintenance	0,8	1,1	1,1	0,8	73%	0
Fluides	5,7	5,6	7	7,7	110%	2
Subventions	24,7	25,1	25,1	25,1	100%	0,4
Participations et contributions obligatoires	0,8	0,8	0,8	0,8	100%	0
Frais financiers	3,2	2,9	2,9	2,7	93%	-0,5
Reversements de fiscalité	1,5	2	2,3	2,3	100%	0,8
Montant total	140,8	145,5	149,6	147	98%	6,2

2.2. Une augmentation de la masse salariale sous l'effet de l'application de mesures réglementaires et de la mise en œuvre du pacte social

La Ville de Nancy compte 1 376 agents permanents au 31 décembre 2025. Les effectifs ont diminué de 1,43 % au cours de l'année, principalement en raison de la poursuite du processus de mutualisation. Celui-ci s'est notamment traduit par le transfert de la direction du Patrimoine Ville de Nancy à la Métropole du Grand Nancy au 1er février, ainsi que de la direction de la Logistique et des Moyens Généraux au 1er juin.

Par ailleurs, la collectivité veille à adapter en permanence son organisation aux évolutions de son environnement institutionnel, juridique, politique et socio-économique. Cette démarche se traduit notamment par :

- une analyse systématique de l'opportunité de remplacer les agents lors de chaque vacance de poste ;
- une priorité donnée à la mobilité interne pour certains recrutements, avant l'ouverture aux candidatures externes.

Afin d'assurer l'exercice de ses compétences, les ressources humaines de la Ville de Nancy sont organisées autour de trois pôles :

- le pôle « Ville Éducative, Culturelle et Solidaire » (politiques éducatives, culture, sports), représentant 55,89 % des effectifs ;
- le pôle « Ville Attractive, Écologique et Citoyenne » (développement local, urbanisme et habitat, écologie et nature, espace public, sécurité, tranquillité et propreté), regroupant 24,49 % des effectifs ;
- le pôle « Ressources » (centre technique municipal), représentant 11,56 % des effectifs, les autres services ayant été mutualisés avec la Métropole du Grand Nancy.

Chacun de ces pôles est placé sous l'autorité d'un Directeur Général Adjoint (dont un Directeur Général Adjoint Mutualisé Ressources).

Relèvent directement de la Direction Générale (soit 8,07 % des effectifs) :

- le Secrétariat Général, en charge notamment du service à l'usager, de la démarche qualité, de la diversité, de l'inclusion, de la lutte contre les discriminations et de la citoyenneté, les autres services ayant été mutualisés avec la Métropole du Grand Nancy au 1er avril 2023.

Depuis 2022, la Ville de Nancy a engagé une démarche de mutualisation de plusieurs de ses services avec la Métropole du Grand Nancy. À ce titre, elle rembourse à la Métropole une quote-part des dépenses de personnel correspondant aux services mutualisés. Sont concernés notamment : la mission rayonnement, les directions des finances, des affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées, du patrimoine, de la logistique et des moyens généraux, des ressources humaines, ainsi que certaines fonctions de direction (direction générale, direction générale adjointe ressources, secrétariat général, direction administrative et financière).

La masse salariale regroupe l'ensemble des dépenses de personnel consacrées à la rémunération des agents (chapitre 012 en nomenclature). Elle intègre également le remboursement des dépenses engagées par la Métropole du Grand Nancy au titre des services mutualisés.

En 2025, la masse salariale seule représente 50,7 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, constituant ainsi le premier poste de dépense de la Ville de Nancy.

Évolution des dépenses de personnel (en M€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Masse salariale	59,8	67	70,6	74,1	74,5
Mutualisation et services communs	0	1,4	4	5,5	7,1
Autres dépenses de personnel	1,7	2,1	1,6	2,3	2,2
Montant total	61,5	70,4	76,2	81,8	83,9

La masse salariale progresse de 0,54 % entre 2024 et 2025. Cette évolution, contenue mais dynamique, s'explique principalement par des facteurs exogènes et réglementaires, qui s'imposent à la collectivité, ainsi que par la mise en œuvre de mesures internes à caractère social.

Elle résulte, d'une part, de l'évolution mécanique liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), traduisant la progression de carrière des agents (avancements d'échelon, de grade et promotions internes), et, d'autre part, de l'augmentation des charges patronales avec la hausse de 3 points du taux de cotisation CNRACL et de 1 point du taux de cotisation URSSAF au 1er janvier 2025.

Par ailleurs, cette évolution intègre la mise en œuvre de mesures à dimension sociale, notamment l'instauration d'un nouveau régime indemnitaire à compter du 1er avril 2025 et la généralisation des titres-restaurant à l'ensemble des agents, d'une valeur faciale de 6 €, dont 3,50 € pris en charge par la collectivité.

Ainsi, la progression de la masse salariale traduit à la fois des facteurs structurels, difficilement compressibles, et des choix de gestion visant à renforcer l'attractivité et les conditions de travail des agents, dans un contexte global de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La Ville affiche une progression globale de ses dépenses de personnel équivalente à l'indice moyen relatif aux dépenses de personnel (+2,4% en 2025) calculé chaque année par la Banque Postale, alors même qu'elle a mis en œuvre des mesures du pacte social. En effet, les augmentations de cotisations CNRACL et URSSAF représentent plus de la moitié de la hausse par rapport au précédent compte administratif, sans quoi la progression de l'agrégat aurait été de seulement +1,2%.

2.3 Des dépenses de fluides en hausse, conséquence d'un effet prix et de régularisations de factures

En 2025, les dépenses de fluides de la Ville de Nancy ont évolué à la hausse, sous l'effet conjugué de conditions de marché moins favorables qu'en 2024 et de régularisations de factures.

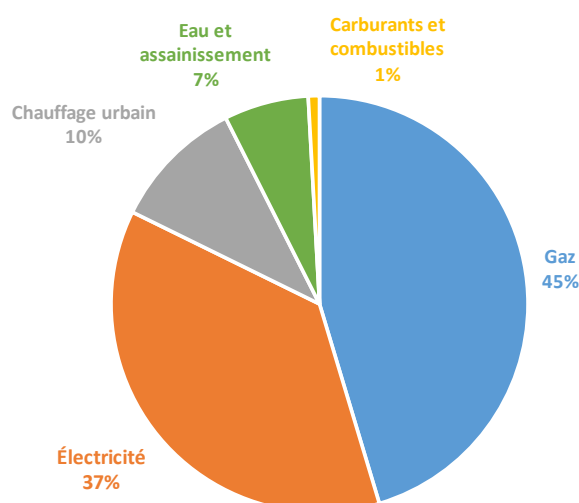
Les dépenses d'électricité s'établissent à 2,9 M € en 2025, en hausse de 20% par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des tarifs sur les marchés, malgré la poursuite des efforts de sobriété énergétique, notamment la réduction des éclairages.

Les dépenses de gaz s'élèvent à 3,5 M€, en hausse de 48% par rapport à 2024. Cette augmentation résulte en grande partie du règlement de factures de consommations portant sur des années antérieures à 2025 (0,7 M€). Ce plan de régularisation a été rendu nécessaire par des difficultés de facturation du fournisseur et des changements de propriétaires sur plusieurs sites (entre le Centre communal d'action sociale, la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy).

Les dépenses de chauffage urbain affichent une hausse conséquente en raison de la transition en 2025 de plusieurs bâtiments du chauffage au gaz vers le chauffage urbain. Cette transition se poursuivra en 2026 afin de limiter la dépendance du territoire au gaz.

Les dépenses d'eau sont stables entre 2024 et 2025. Celles concernant les carburants et combustibles sont en hausse en raison d'un effet prix.

Évolution des dépenses de fluides (en M€)	CA 2024	CA 2025
Gaz	2,4	3,5
Électricité	2,4	2,9
Chauffage urbain	0,4	0,8
Eau et assainissement	0,5	0,5
Carburants et combustibles	0,0	0,1
Total	5,7	7,7



2.3. Les dépenses de gestion et d'intervention : illustration de la maîtrise des charges dans un contexte de grande contrainte

Les dépenses de gestion et d'intervention correspondent aux charges de gestion courantes et déléguées, à l'entretien et la maintenance, aux subventions versées à des tiers, aux charges locatives et immobilières, aux participations et contributions obligatoires, hors dépenses de fluides et de masse salariale. Cette présentation permet de rendre compte des dépenses de fonctionnement mobilisées pour la réalisation des missions de service public effectuées par la Ville.

Situées à 50,3 M€ en 2025, en hausse de 1,7 M€ par rapport à 2024, elles s'inscrivent dans une progression modérée des charges. Elles présentent une trajectoire globalement contenue par rapport à l'exercice précédent, caractérisée par une légère progression des charges de gestion courante (+0,9 M€) ; ainsi que des charges de gestion déléguées (+ 0,3 M€), en raison de l'augmentation des dépenses liées à la restauration scolaire compte tenu de la volonté de ne pas dégrader la qualité dans un contexte de hausse continue des prix.

Les participations de la Ville aux établissements d'enseignement privés (contributions obligatoires) restent stables à 0,8 M€.

À noter enfin, l'augmentation relative du volume des subventions et allocations diverses (+400 K€) considérant 253 K€ d'aides attribuées aux centres sociaux, compensées par une subvention CAF d'un montant équivalent.

Evolution des charges de gestion et d'intervention (en M€)	CA2024	CA2025	Volume	Part
Charges de gestion déléguée	2,4	2,7	0,3	5%
Charges de gestion courante	17,1	18	0,9	36%
Charges locatives et dépenses immobilières	2,8	2,9	0,1	6%
Entretien et maintenance	0,8	0,8	0	2%
Subventions et allocations diverses	24,7	25,1	0,4	50%
Participations et contributions obligatoire	0,8	0,8	0	2%
Montant total	48,6	50,3	1,7	100%

Volume des charges de gestion (hors fluides et masse salariale)	CA 2024	CA 2025	Progression en volume	Progression en part
Montant général	48,57	50,30	1,73	4%
Opérations centralisées	0,00	0,07	0,07	
Ville citoyenne participative	0,21	0,20	- 0,01	-3%
Citoyenneté	0,21	0,20	- 0,01	-3%
Ville décarbonée et nature	3,65	3,75	0,10	3%
Animation dans la ville	0,46	0,48	0,02	5%
Mobilités et stationnement	1,74	2,03	0,29	17%
Préventions risques, hygiène pub	0,04	0,07	0,03	87%
Transition écologique	0,85	0,71	- 0,14	-16%
Urbanisme écologique	0,56	0,46	- 0,10	-18%
Ville des proximités	3,58	3,56	- 0,02	-1%
Sécurité et propreté	3,13	3,14	0,01	0%
Services à la population	0,45	0,42	- 0,03	-7%
Ville éducative, sportive, culturelle	27,74	28,58	0,84	3%
Ville culturelle	17,00	17,54	0,54	3%
Archives et bibliothèques	0,78	0,72	- 0,05	-7%
Equipement. Culturels et monuments	0,25	0,23	- 0,02	-7%
Evènementiel et développement culturel	14,97	14,99	0,01	0%
Musées	1,00	1,59	0,59	59%
Ville éducative	9,41	9,63	0,22	2%
Education	4,81	5,11	0,31	6%
Jeunesse	3,26	3,13	- 0,13	-4%
Petite enfance	1,34	1,39	0,04	3%
Ville sportive	1,33	1,41	0,08	6%
Equipements sportifs, loisirs	0,16	0,22	0,06	36%
Evènement et développement sportif	1,17	1,19	0,02	2%
Ville entreprenante	0,64	0,72	0,08	13%

Action internationale	0,13	0,15	0,02	15%
Attractivité et développement économique	0,28	0,34	0,06	21%
Emploi et insertion profession	0,23	0,24	0,00	2%
Ville responsable	6,20	6,61	0,42	7%
Numérique	0,94	1,51	0,57	61%
Patrimoine	1,38	1,38	- 0,00	0%
Relation pub et com institution	0,36	0,38	0,01	4%
Ressources	3,51	3,35	- 0,16	-5%
Ville solidaire et engagée	6,54	6,81	0,28	4%
Inclus, lutte discrimination	0,15	0,13	- 0,03	-18%
Santé	0,08	0,10	0,02	31%
Solidarités	6,31	6,59	0,28	4%

Cette année encore, les dépenses de gestion et d'intervention, dans leurs répartitions, expriment l'engagement de la Ville dans ses compétences historiques et de proximité :

- La **culture, constitue le 1^{er} poste de dépenses**, avec 17,53 M€ ;
- L'**éducation** (incluant les écoles primaires, mais aussi la petite enfance et la jeunesse) ; dont les charges progressent de manière peu significative (0,22 M€) ;
- Le 3^{ème} poste de dépenses est constitué des « **solidarités** » en hausse (+4%). Pour mémoire, ce poste intègre la subvention versée au Centre Communal d'Action Social (CCAS) ajustée en cours d'exercice 2024 afin d'intégrer les impacts définitifs de la reprise de la compétence petite-enfance. Ainsi, sans cette régularisation budgétaire, l'effort à destination des solidarités est pérennisé au même niveau depuis 2023.

2.4. Des charges financières en recul dans un contexte dégradé

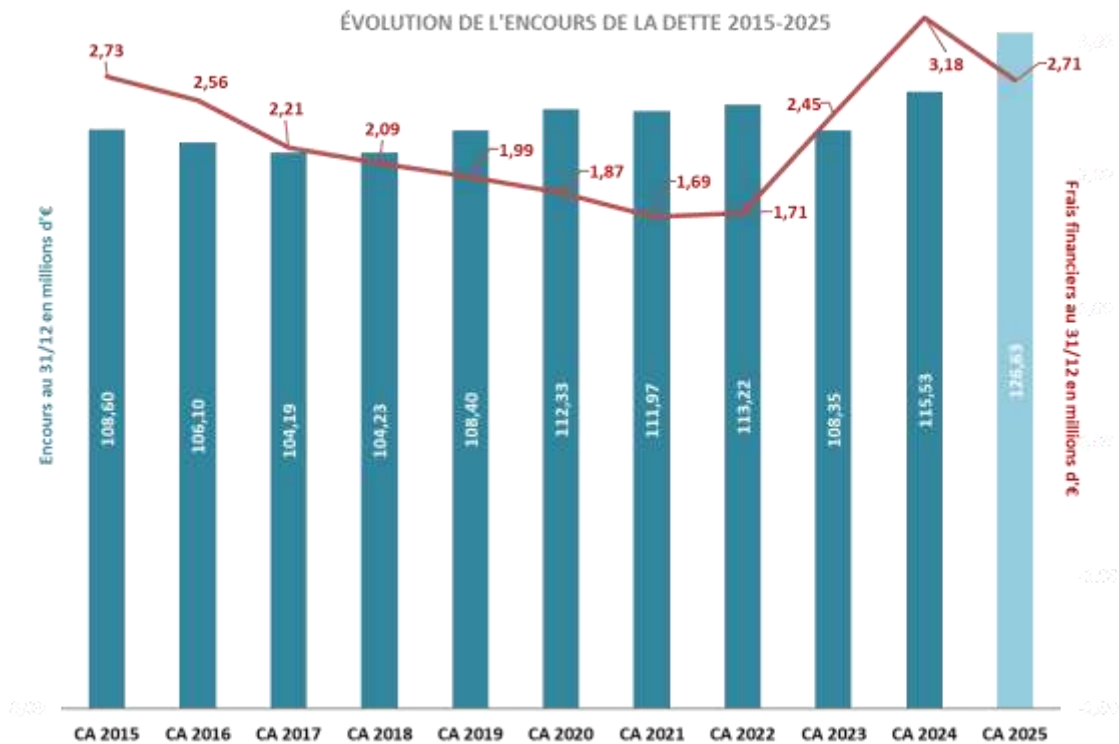
En 2025, dans un contexte national marqué par une inflation persistante et une hausse du déficit public, des conditions de financement sont devenues moins avantageuses, avec des taux d'intérêts en légère baisse assortis de marges bancaires plus élevées

Parmi les agrégats qui évoluent en dépenses de fonctionnement, les charges financières, c'est-à-dire les intérêts versés par la Ville dans le cadre du remboursement de sa dette, ont baissé en 2025 de 470 K€, soit une baisse d'environ 14% de charges d'intérêt. Cette situation **résulte de la baisse des taux (index) constatée sur l'année 2025, avant un rebond entamé en fin d'année, impactant directement le stock de dette à taux variable présent dans l'encours de la Ville de Nancy.**

Ainsi, l'évolution à la baisse des frais financiers s'explique principalement par un effet de taux. L'exposition à cet effet découle d'un recours à des taux variables pour les nouveaux emprunts de la Ville de Nancy afin d'éviter de contractualiser des taux fixes à des conditions trop dégradées.

Le contexte national et international induit néanmoins un durcissement des marges bancaires par rapport aux années précédentes, venant effacer une partie des baisses de taux et stabilisant des conditions de marché. Cette stratégie expose certes la collectivité à une variation de ses frais financiers, mais permet de ne pas cristalliser de nouveaux emprunts à des taux fixes très élevés, après une période de taux historiquement bas entre 2012 et 2022. Dès lors, **le niveau des frais financiers s’en trouve nettement impacté**, l’encours de dette étant dorénavant composé pour environ 48 % d’emprunts à taux variable, en affichant notamment un taux moyen global à 2,27 %, dont 3.22 % en moyenne pour la part à taux variable, à la fin de l’exercice 2025 (contre un taux moyen global à 2,63 %, dont 4,64 % en moyenne pour la part à taux variable fin 2024).

Evolution des frais financiers	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Frais financiers (en Millions€)	1,87	1,69	1,71	2,45	3,18	2,71



2.5. Des reversements de fiscalité en augmentation

Les reversements de fiscalité augmentent, en 2025, de 0,8 M€.

Cette augmentation est essentiellement liée à deux facteurs. En premier lieu, l’augmentation très forte des dégrèvements de Taxe d’habitation sur les logements vacants (THLV), quasiment multipliés par trois, qui découle des suites de la mise en œuvre difficile de l’application Gérer mes biens immobiliers par les Finances publiques. Ces dégrèvements représentent plus de 20 % des produits de taxes d’habitation 2024.

En second lieu, la loi de finances pour 2025 a instauré un Dispositif de lissage des recettes des collectivités (DILICO), mécanisme mis en place pour générer une contribution à l’effort de redressement des comptes publics, mais au caractère a priori provisoire (90 % du montant prélevé en 2025 ayant vocation à être reversé, par tiers, au cours des trois exercices suivants). Pour cette première année d’application, le DILICO concernait la Ville de Nancy, qui a été prélevée à hauteur de 0,4 M€.

En revanche, le montant réglé en 2025 au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), par lequel le territoire contribue à la péréquation « horizontale » à l'échelle nationale au bénéfice d'autres blocs communaux, enregistre une petite baisse (- 38 K€).

Reversements de fiscalité (en milliers d'euros)	CA 2024	Crédits votés 2025	CA 2025	Ecart N-1 (Volume)	Ecart N-1 (Part)
Reversements de forfaits post-stationnement aux particuliers	2	5	4	2	100,0%
Reversement de forfaits post-stationnement à la Métropole	657	657	680	23	3,5%
Dégrèvements de THLV	173	670	668	495	286,1%
Dégrèvements de TFC	12	14	6	-6	-50,0%
Accise électricité reversée à la Métropole au titre du PFF	186	182	182	-4	-2,2%
DILICO – prélèvement	0	370	361	361	-
FPIC – prélèvement	438	405	400	-38	-8,7%
Reversement de taxe de séjour à la Métropole	5	1	1	-4	-80,0%
Montant total	1 472	2 304	2 302	830	56,4%

3. Le solde de la section de fonctionnement : un niveau d'épargne en nette amélioration

En 2025, la Ville de Nancy a pu reconstituer une partie de sa capacité d'autofinancement brute (ou « épargne brute »). En effet, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est de 21,9 M€, en hausse pour la 3^{ième} année consécutive.

Cette progression, si elle est notable, reste modérée et découle pour partie de la progression des recettes exceptionnelles en 2025, qui pourrait ne pas être aussi soutenue dans les années à venir. Cette hausse de 2,8 M€ de l'épargne brute témoigne donc d'une amélioration de la situation financière de la collectivité et de sa capacité à autofinancer davantage ses investissements. L'inscription de cette amélioration dans une stratégie financière pluriannuelle de la collectivité restera un objectif exigeant et difficile à tenir dans un contexte de tensions extérieures.

En effet, depuis 2020, le niveau d'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute à laquelle est retranché le capital d'emprunts à rembourser, était durablement affectée par les différentes crises traversées. Après des niveaux très faibles jusqu'en 2022, l'épargne nette a progressé en 2023 (4,2 M€, soit un taux de 2,8 %) et en 2024 (7,7 M€, soit un taux de 4,9 %). Cette trajectoire se poursuit en 2025 avec une épargne nette qui atteint 10,5 M€ (soit un taux de 6,5%).

Si cette progression est le résultat cumulé des efforts de gestion de la collectivité et de l'activation du levier fiscal en 2024 qui produiront des effets pérennes pour la collectivité, leurs déclenchements ne constitueront pas des moteurs durables de dynamisme des ressources, ne se reproduisant pas chaque exercice.

Evolution des volumes et ratios d'épargne	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Epargne brute	11,7	9,2	15,2	19,1	21,9
Taux d'épargne brute	9,40%	6,90%	10,30%	12,10%	13,50%
Epargne nette	1,3	-2	4,2	7,7	10,5
Taux d'épargne nette	1,00%	-1,50%	2,80%	4,90%	6,50%

4. Une politique d'investissement qui poursuit sa montée en charge, soutenue par un niveau d'autofinancement élevé

4.1. Les dépenses d'équipement ou immobilisations : une hausse caractéristique du cycle d'un mandat

Depuis l'exercice 2022, les dépenses d'équipement sont structurées en deux composantes :

- Les dépenses de gros entretien et de réparations (GER) sont présentées par « politique publique » et « centres de responsabilité ». Quoique modulables, elles ont vocation à demeurer stables à moyen terme en euros constants, puisqu'elles sont essentiellement liées à des dépenses d'équipement dites « contraintes » ou « obligatoires » ;
- Les autorisations de programme (AP), dans lesquelles sont inscrites les dépenses d'équipement qui recouvrent une ou plusieurs opérations. Elles correspondent à un projet d'infrastructure ou de travaux identifié avec un objet déterminé dont la réalisation n'est envisageable que sur une période de plusieurs années ; elles ont vocation à évoluer de façon significative à travers le temps, en fonction de l'état d'avancement des projets.

En 2025, le volume des dépenses d'équipement augmente, à 31,2 M€, par rapport à l'exercice 2024 (20,5 M€) la trajectoire des dépenses est marquée par une forte progression à la hausse.

Le nouveau découpage des dépenses d'équipement, depuis 2022, permet cependant de mesurer l'évolution des deux catégories :

- d'une part, les dépenses de GER sont stabilisées à un niveau proche de la cible définie dans la stratégie financière de la collectivité, aux alentours de 10 M€, afin de poursuivre le rattrapage sur l'entretien du patrimoine ;
- d'autre part, les dépenses en AP ont, elles, progressé en 2025, en raison de la concrétisation des chantiers et travaux sur les projets « structurants » de la politique d'investissement.

Évolution des dépenses d'équipement (en M€)	CA2023	CA2024	CA2025
GER	8,2	7,4	9,9
AP	10,1	13,1	21,3
Montant total	18,2	20,5	31,2

Le niveau de réalisation des dépenses d'équipement, en 2025, est établi à 73 % (hors compte de tiers) au budget principal malgré des volumes en nette progression, notamment compte tenu de la mécanique des reports (des dépenses engagées sur une année, mais dont le règlement de la facture, une fois le service fait, se réalise sur l'année suivante) d'un exercice sur l'autre. Un niveau témoignant de l'ambition soutenue de la collectivité en terme d'investissement et d'une exécution globalement efficace des projets structurants, notamment portée par les dépenses relevant des autorisations de programme.

Etat des réalisations des dépenses d'équipement (en M€)	CA2024	BP2025	Crédits votés	CA2025	Réalisé	CA25/24 (Evol)
GER	7,4	8,8	14	9,9	70,71%	+34%
AP	13,1	26,4	28,8	21,3	73,96%	+63%
Compte de tiers	0	1,6	1,6	0	0,00%	
Montant total	20,5	36,8	44,4	31,2	70,27%	+52%

▪ **Une dépense de GER marquée par un engagement volontariste pour améliorer la durabilité du patrimoine**

Les dépenses de GER ont principalement vocation à assurer le maintien et accroître la durabilité des équipements et infrastructures existants. Ainsi, ce sont les centres de responsabilités de l'**éducation** (avec les écoles 1,07 M€), de la **culture et du sport** à travers les équipements culturels et sportifs 0,78 M€) ainsi que de l'**urbanisme écologique** (pour l'aide au logement, la végétalisation des parcs et jardins et l'entretien des monuments historiques, 1,9 M€) qui concentrent près de la moitié de la dépense de GER. Cet engagement de la majorité, qui a vocation à s'inscrire dans la durée, est la conséquence d'une part, d'un patrimoine vieillissant, qui mérite un **effort d'entretien et de maintenance** pour assurer un **service public et des conditions d'accueil des usagers de qualité**, et d'autre part, **poursuivre un soutien actif** à la création et à l'accès au logement.

Il convient de préciser que depuis 2023, pour en améliorer la lisibilité, le budget participatif est devenu une autorisation de programme dont les réalisations sont visibles dans le détail des AP établis pour 2025.

En matière d'éducation et de jeunesse, sur les 1,263 M€ de dépenses effectuées en 2025, 622 K€ ont été dédiés à l'entretien et aux réparations dans les groupes scolaires, auxquels il faut ajouter 93 K€ pour la cuisine centrale, 170 K€ pour le matériel scolaire ou, encore, 182 K€ pour le déploiement des outils numériques. 195 K€ ont été consacré aux travaux d'entretien et à la maintenance des installations techniques des MJC.

En matière de petite enfance, les travaux d'entretien et de sécurité des bâtiments se poursuivent, pour plus de 559 K€ en 2025. Enfin, la Ville de Nancy et la Société NOVEMIA poursuivent l'acquisition de manière conjointe de l'ensemble immobilier sis 21 avenue Pinchard à Nancy accueillant 2 structures petite enfance (Multi-accueil et la Halte-Garderie Bodson), dont la Caisse d'Epargne du Grand Est est l'actuel propriétaire pour un montant de 0,880 M€. En effet, cela avait fait l'objet d'un étalement sur deux exercices.

En matière de politique culturelle, le montant de 1,701 M€ est constitué principalement des travaux d'entretien et d'achat de matériel pour les archives et bibliothèques (393 K€), des équipements culturels (234 K€), des établissements culturels (390 K€), ainsi que pour les musées (683 K€).

Au titre du patrimoine, les principaux chantiers/travaux menés en 2025 ont été les suivants :

- Sur le bâtiment de l'Hôtel de ville de Nancy

- Travaux de mise en sécurité des locaux au titre des risques d'incendie et de panique des établissements recevant du public (ERP) à hauteur de 60k€
- Aménagement d'une salle de convivialité à destination des agents (106k€)
- Aménagement de la lingerie de l'Hôtel de ville (18k€) - opération se prolongeant sur 2026
- Installation d'une climatisation dans le bureau de sonorisation (13k€)
- Rénovation de la vitrine rue Pierre Fourrier (35k€)
- Interventions sur le parc privé de la collectivité (70k€)
- Fourniture de mobilier de bureau (chaises, bureaux, luminaires, ...) à hauteur de 48k€

Enfin sur le site des ateliers municipaux les opérations suivantes ont été réalisées en 2025 :

- Fin des travaux de réaménagement des vestiaires du personnel (97k€)
- Poursuite des travaux de réfection des toitures des ateliers (389k€)
- Travaux de création d'une salle de convivialité pour les agents des ateliers du centre technique municipal (CTM) à hauteur de 154k€ - opération mixte patrimoine/CTM se prolongeant sur 2026.

Dépenses d'équipement (GER) par politiques publiques (PP) et centres de responsabilité (CR)	CA 2024	CA 2025	Progression en volume	Progression en part
Ville éducative, sportive & culturelle	4,14	4,98	0,84	20%
Ville culturelle	1,85	1,70	-0,15	-8%
Archives et bibliothèques	0,7	0,39	-0,31	-44%
Equipements culturels et monuments	0,27	0,23	-0,04	-13%
Evènementiel et développement. Culturel	0,56	0,39	-0,17	-30%
Musées	0,33	0,68	0,35	107%
Ville éducative	1,99	2,72	0,73	37%
Education	1,14	1,07	-0,07	-6%
Jeunesse	0,52	0,20	-0,32	-62%
Petite enfance	0,32	1,45	1,13	353%
Ville sportive	0,3	0,56	0,26	87%
Equipements sportifs et loisirs	0,26	0,55	0,29	113%
Evènements et développement sportifs	0,04	0,01	-0,03	-80%
Ville solidaire et engagée	0,03	0,13	0,10	317%
Solidarités	0,01	0,06	0,05	534%
Séniors et Autonomie				
Inclusion et handicap	0,02	0,04	0,02	113%
Santé		0,02	0,02	
Ville entreprenante	0,05	0,07	0,02	37%
Economie & attractivité	0,04	0,00	-0,04	-98%
Emploi insertion & apprentissage	0,01	0,07	0,06	578%
Action internationale		0,00	0,00	
Ville décarbonée et nature	1,4	1,91	0,51	36%
Mobilités et stationnement	0,31	0,22	-0,09	-30%
Nature & transition écologique	0,79	1,29	0,50	63%
Espace public et animation	0,1	0,10	0,00	-1%
Prévention risques et hygiène publique	0,02	0,11	0,09	431%
Urbanisme écologique	0,18	0,19	0,01	6%
Ville citoyenne participative	0,15	0,00	-0,15	-100%
Citoyenneté	0,15	0,00	-0,15	-100%
Ville des proximités	0,49	0,54	0,05	10%
Sécurité & Propreté	0,33	0,32	-0,01	-4%
Services à la population	0,16	0,22	0,06	39%
Ville responsable	1,18	2,30	1,12	95%
Administration générale	0,67	1,21	0,54	81%
Patrimoine et logistique	0,51	0,57	0,06	13%
Ville numérique	0	0,51	0,51	

- **L'évolution des AP en 2025 : une programmation qui poursuit sa phase de concrétisation**

En 2025, la programmation pluriannuelle des investissements s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent, marquant une progression logique des crédits consommés. Après une année 2024 caractérisée par une première montée en charge et la finalisation de plusieurs opérations, l'exercice 2025 permet de poursuivre la dynamique engagée sur les grands projets du mandat. Cette évolution se traduit par une augmentation des crédits engagés, indispensables pour mener à bien les réalisations structurantes telle que la rénovation du Musée lorrain, le Grand Hôtel de la Reine ou encore la Maison des femmes.

Sur les 21 M€ de crédits de paiement réalisés au cours de l'exercice, et de façon similaire à la répartition des dépenses de GER, **l'éducation et la culture conservent leur caractère prioritaire, concentrant plus de la moitié des crédits de paiement de l'exercice (12 M€).**

Sur la politique éducative, au global, une autorisation de programme avait été mise en place pour 21 M€. **En 2025, 5 M€, soit près de 70% des crédits ont été réalisés pour la rénovation des équipements scolaires.** Il s'agit en particulier du groupe scolaire du Placieux dont plus de 90% des crédits programmés en 2022 ont été consommés avec 5,3 M€ en 2025.

Le programme « Ecole d'avenir » se poursuit avec 101 K€ engagés en 2025 sur les 6,9 M€ consacrés à cette autorisation de programme permettant notamment de rénover le groupe scolaire Beauregard.

En matière culturelle, le projet de **médiathèque BNR** est s'est finalisé avec des crédits résiduels à hauteur de 62K€ engagés en 2025 sur un total de réalisation de 4,5 M€. Cette médiathèque, vient succéder un autre projet d'envergure en matière de lecture publique, celui de la médiathèque du Plateau de Haye où 76K€ ont été engagés en 2025 sur une autorisation de programme d'un total de 4,8M€.

Les travaux d'amélioration des équipements sportifs, sont, quant à eux, en cours avec 1,5M€ réalisés sur les 1,6M€ engagés, ainsi que 0,9 M€ réalisés sur la restructuration du Stade Matter/Victor sur une autorisation de programme à 12 M€.

2025 fut aussi l'année de la finalisation et de l'inauguration de la **Maison des Femmes**, représentant une autorisation globale de 1,4 M€.

Sur le volet de la transition écologique, les investissements en matière de performance énergétique se poursuivent ; avec 31 K€ de crédits de paiements consommés en 2025, le programme atteint un taux de réalisation proche, également, de 90%.

Le chantier du **restaurant inter-administratif**, lancé en 2023 après un premier engagement de 1M€ de dépenses, représente un investissement total définitif de 8M€ et figure parmi les principales réalisations achevées en 2025, avec 2,6M€ de crédits de paiements mobilisés sur l'exercice. Aussi, le **Grand Hôtel de la Reine**, dont le programme a été initié en 2023, a mobilisé 2,1 M€ de crédits de paiement en 2025 sur les 11,7 M€ que compte l'autorisation de programme.

Concernant le programme de travaux sur le CCN Ballet de Lorraine 35K€ ont été consommés en 2025 sur les 17,8 M€ prévus au total afin de débiter les études. Quant au Musée lorrain, 6,4 M€ ont été engagés en 2025. Leur mise en œuvre respective se poursuivra sur les prochaines années.

Libellé OP	AP 2022/2030	Consommé 2022	Consommé 2023	Consommé 2024	Consommé 2025	Total AP consommé	Avancement de l'AP
ATTRACTIVITE	11 745 605	58 574	567 067	1 480 559	2 111 005	4 217 205	
Grand hotel de la reine	11 732 978	58 574	567 067	1 475 034	2 103 903	4 204 578	36%
Brasserie parc pepiniere	12 627			5 525	7 103	12 627	100%
BUDGET PARTICIPATIF	2 850 267			610 619	995 346	1 605 965	
Bp : budget participatif	2 850 267			610 619	995 346	1 605 965	56%
LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION	14 765 481	265 232	1 606 753	4 197 647	3 063 830	9 133 462	
Restaurant inter administrations	7 817 596	206 175	1 053 442	3 793 121	2 664 561	7 717 299	99%
Accessibilité handicapés divers bâtiments	1 405 891			119 135	379 289	498 423	35%
Nouveaux outils numériques	387 623	40 015	347 608			387 623	100%
Restructuration des locaux de la police	397 989	19 041	205 704	148 989		373 734	94%
Mairie du plateau de haye	4 756 383			136 403	19 980	156 383	3%
NATURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE	4 646 048	1 035 323	1 367 526	344 773	597 192	3 344 814	
Performance energetique	2 920 684	1 011 828	1 343 522	221 987	31 126	2 608 462	89%
Plan de gestion parc de la pepiniere	1 200 364	23 495	24 005	122 786	241 185	411 470	34%
Reamenagement place carnot	525 000				324 882	324 882	62%
VILLE CULTURELLE	88 102 149	1 694 221	2 516 617	1 509 691		12 522 354	
Mediatheque bnr	4 507 079	1 527 469	1 931 357	955 926	62 236	4 476 988	99%
Restructuration de l'eglise st epvre	1 330 000						0%
Travaux de securite opera theatre	120 848	43 228	77 065	555		120 848	100%
Nouvelle médiathèque plateau de haye	4 884 321	89 053	92 880	304 660	76 813	563 405	12%
Ccn ballet de lorraine	17 800 000		44 636	59 425	35 386	139 446	1%
Restauration des panneaux prouvés	46 380	4 920	21 708		19 752	46 380	100%
Restauration de la villa majorelle - tranche 2	2 148 799		4 334	1 560	44 217	50 111	2%
Memoriaux shoah et deportation	199 500			29 500	77 500	107 000	54%
Rénovation musée lorrain	57 065 222	29 551	344 638	158 065	6 485 921	7 018 175	12%
VILLE EDUCATIVE	21 030 155	2 296 520	2 758 293	4 024 368	5 280 234	14 359 415	
Cours d'ecoles en ilots de fraîcheur	4 786 026	1 798 675	1 818 823	830 989	276 577	4 725 065	99%
Gs placieux	9 006 121	9 434	446 475	3 028 939	4 802 296	8 287 144	92%
Programme ecoles d'avenir	6 928 008	488 410	492 995	164 440	101 361	1 247 206	18%
Matériels divers des écoles	310 000				100 000	100 000	32%
VILLE SOLIDAIRE	2 568 735	33 275	71 903	713 673	1 476 791	2 295 642	
Maison des femmes	2 568 735	33 275	71 903	713 673	1 476 791	2 295 642	89%
VILLE SPORTIVE	14 367 636	132 510	1 174 563	197 087	974 652	2 478 812	
Amélioration des équipements sportifs (2022-2023)	1 607 636	132 510	1 174 563	197 087	12 072	1 516 232	94%
Restructuration matter/victor	12 460 000				962 580	962 580	8%
Tribunes stade tighazoui	300 000						0%
Total général	160 076 077	5 515 654	10 062 724	13 078 416	21 300 875	49 957 669	

Note : Le budget participatif présente une réalisation de 1,6M€ en 2025 soit plus de la moitié des 2,8M qui y sont consacrés. Il convient de rappeler que les premières années du budget participatif ne faisaient pas l’objet d’un suivi au sein d’une autorisation de programme. La réalisation des dépenses pour les projets retenus sont visibles dans cette autorisation de programme.

Programmes d'investissement du budget participatif (en €)	CA 2025
BUDGET PARTICIPATIF	8 379
RENOVER L'ESPACE ANIMALIER PARC DE LA PEPINIERE	114 508
INSTALLER EQUIPEMENTS SPORTIFS ACCES LIBRE QUARTIER	107 711
AMENAGER UN ESPACE LUDIQUE ET SPORTIF QUARTIER RENE I	272 666
CREER DES CIELS COLORES DANS LES RUES COMMERCANTES	23 855
CREER DES ESPACES DE LIBERTE POUR LES CHIENS	43 842
CREER UN MARCHE DE QUARTIER AU PARC STE MARIE	89 347
INSTALLER DES AGRES SPORTIFS AU PARC ORLY	8 988
INSTALLER DES CHAISES LONGUES DANS LES PARCS	29 880
INSTALLER DEUX FONTAINES D'EAU POTABLE	36 017
PLANTER DES ARBRES DANS LA VILLE	42 930
RENDRE LE JET D'EAU PEPENIERE ACCESSIBLE EN FAUTEUIL	3 775
VEGETALISER ET ANIMER LA PLACE CHARLES III	63 776
VEGETALISER ET VALORISER LES BERGES DU CANAL	32 777
RESTAURATION FONTAINE PLACE SAINT EPVRE	64 522
AMENAGER DES ESPACES DE CONVIVIALITE ET DE REPAS EN P	10 453
CREER DES EQUIPEMENTS ET NICHOS POUR PETITS ANIMAUX	937
EQUIPER LA CUISINE SOLIDAIRE DES REPAS DU SOIR	18 014
REAMENAGER LA ZONE DU KIOSQUE DU PARC SAINTE MARIE	12 640
VEGETALISER LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE	10 330

4.2. Le financement de la stratégie d'investissement

Afin de mener à bien ses projets d'investissement, la Ville dispose de plusieurs sources de financement :

- **L'épargne nette** ou « capacité d'autofinancement nette », qui est l'excédent dégagé du solde de la section de fonctionnement minoré du remboursement du capital des emprunts ;
- Les **recettes d'équipement**, qui sont l'ensemble des recettes affectées aux dépenses d'équipement, qui se composent de :
 - o subventions d'équipement ;
 - o recettes d'opérations pour compte de tiers ;
 - o fonds de compensation de la TVA ;
 - o recettes diverses & exceptionnelles.

Les recettes d'équipement s'élèvent en 2025 à **9,2 M€**, constituées à 65 % des subventions d'équipement.

- Le **recours à l'emprunt**, qui s'est établi en 2025 à 22,3 M€ et qui a vocation à permettre d'équilibrer, in fine, le budget de la ville.

- **L'épargne nette ou « capacité d'autofinancement net »**

L'épargne nette, en 2025, est fixée à 10,5 M€.

Ce montant a pu être mobilisé pour financer les 31,2 M€ de dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2025 ; ce qui représente un autofinancement de près de 37,5 %. Associées aux « recettes d'équipement » ci-après, l'épargne nette constitue les « fonds propres » de la Ville de Nancy qui, cette année, ont permis de financer une large partie des dépenses d'équipement, en contenant le recours à l'emprunt au strict minimum.

Evolution des volumes et ratios d'épargne	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Epargne nette	1,3	-2	4,2	7,7	10,5
Taux d'épargne nette	1,00%	-1,50%	2,80%	4,90%	6,50%

- **Les recettes d'équipement**

En 2025, les recettes d'équipement s'élèvent à 9,2 M€, dont les deux composantes essentielles sont, d'une part, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), d'autre part, les subventions d'équipements.

Evolution des recettes d'équipement	CA	CA	CA	CA 2024	CA 2025
(en M€)	2021	2022	2023		
Subventions d'équipement	1,67	3,94	3,06	3,9	6,2
Recettes d'opérations pour compte de tiers	0	0,12	0,09	0	0
Fonds de compensation de la TVA	2,26	1,66	2,06	2	2,9
Recettes diverses et exceptionnelles	0	0	0,09	0,1	0,1
Montant total	3,93	5,72	5,3	6	9,2

Le montant du FCTVA (2,9 M€) est directement corrélé au montant des dépenses d'équipement qui ont été effectués lors de l'exercice antérieur ; ainsi, plus la collectivité déploie sa politique

d'investissement, plus elle doit percevoir un montant important de FCTVA. Dès lors que le montant des dépenses d'équipement éligibles à un remboursement affichait une hausse en 2024, le FCTVA en 2025 progresse en proportion. Eu égard à l'effort d'investissement qui s'est poursuivi en 2025, le produit de FCTVA devrait lui aussi croître significativement en 2026.

Le niveau de subvention d'équipement (6,2 M€), qui couvre 20 % des dépenses d'équipement, est en progression depuis le début du mandat ; il a été multiplié par 6 par rapport à celui constaté en 2019 (dernière année du précédent cycle d'investissement de comparaison). Cette situation permet de maintenir une politique d'investissement ambitieuse, tout en limitant le recours à l'emprunt.

Les subventions d'équipement, cependant, sont très liées aux aléas des travaux et chantiers ; elles sont par ailleurs, souvent, perçues à l'issue de la réalisation de la dépense, avec un décalage d'une année.

Etat des réalisations des recettes d'équipement (en M€)	CA2024	BP2025	Crédits votés	CA2025	Réalisé	CA25/24 (Vol.)
Subventions d'équipement	3,9	9,1	12,8	6,2	48%	2,3
Recettes d'opérations pour compte de tiers	0	1,6	1,6	0	0%	0
Fonds de compensation de la TVA	2	2,8	2,9	2,9	100%	0,9
Recettes diverses et exceptionnelles	0,1	0	0,1	0,1	100%	0
Montant total	6	13,4	17,4	9,2	53%	3,2

• Le recours à l'emprunt

Dès lors que les fonds propres (épargne nette et recettes d'équipement) ne sont pas suffisants pour financer la politique d'investissement, le recours à l'emprunt s'avère nécessaire. Au 31 décembre 2025, le montant des emprunts mobilisés s'établit à 22.3 M€, en augmentation par rapport aux années précédentes. Toutefois, ce volume d'emprunt doit être relativisé au regard de l'évolution de la surface financière de la Ville qui lui permet de voir ses ratios d'endettement s'améliorer tout en avançant sur des projets structurants pour le territoire, notamment sur le volet culturel et patrimonial (rénovation du Musée Lorrain, du Grand Hôtel de la Reine) exigeant d'importantes capacités d'investissements.

Evolution de l'emprunt d'équilibre (2020-2025)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Budget principal	14,0	9,5	9,9	6,1	16,92	22.3
Budget annexe marchés de détail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,05	
Budget annexe parkings	0,6	0,5	0,5	0,0	1,53	
Tous budgets agrégés	14,6	10,0	10,4	6,1	18,50	22.3

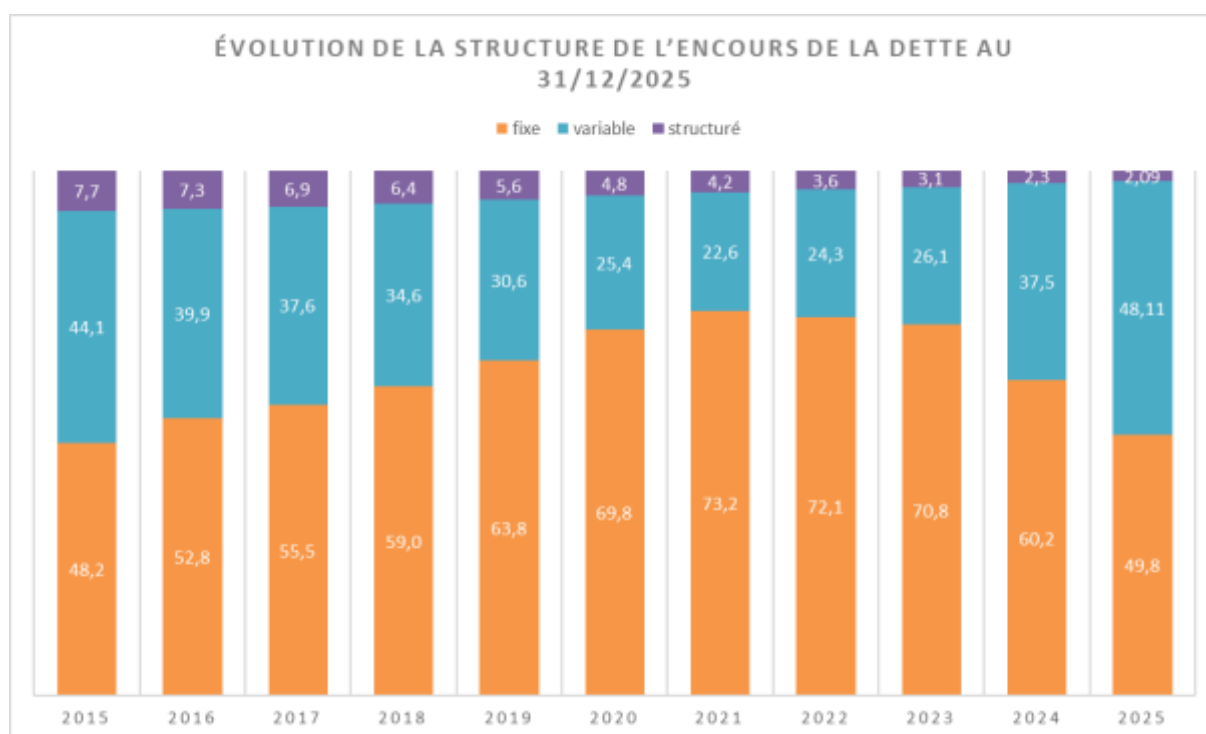
Les emprunts réalisés au cours de l'année 2025 ont été contractés auprès des 3 partenaires suivants :

- L'Agence France Locale (13.4 M€), établissement qui détient 15 % de l'encours de la commune au 31 décembre 2025.
- Le Crédit Mutuel Arkéa (5 M€), établissement qui détient 8.1 % de l'encours de la commune au 31 décembre 2025.
- La Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et des Consignations (4.05 M€), établissement qui détient 3.2 % de l'encours de la commune au 31 décembre 2025.

La Banque postale reste le 1^{er} partenaire financier de la Ville même si les conditions de financement se sont dégradées entre 2024 et 2025. C'est la raison pour laquelle, et en vue de diversifier son encours, la Ville de Nancy a fait le choix d'adhérer à l'Agence France Locale (AFL) en 2024, ce qui lui permet

désormais d'accéder à une nouvelle source de financement mais également d'obtenir des conditions d'emprunts attractives.

Les bouleversements observés depuis 2022 sur les marchés financiers et les incertitudes macroéconomiques actuelles, notamment liés aux différents conflits actuelles, ont eu pour conséquence ces quatre dernières années la dégradation des conditions de marché, incitant ainsi la collectivité à emprunter très largement à taux variable, quand bien même une baisse des taux d'intérêt a pu s'amorcer au second semestre de l'année 2024 et se poursuivre sur l'année 2025. Par conséquent, la Ville de Nancy ne fait pas exception et voit ainsi la structure de son encours de dette évoluer, la part à taux variable continuant d'augmenter et atteignant désormais 48.11 % de son encours total.



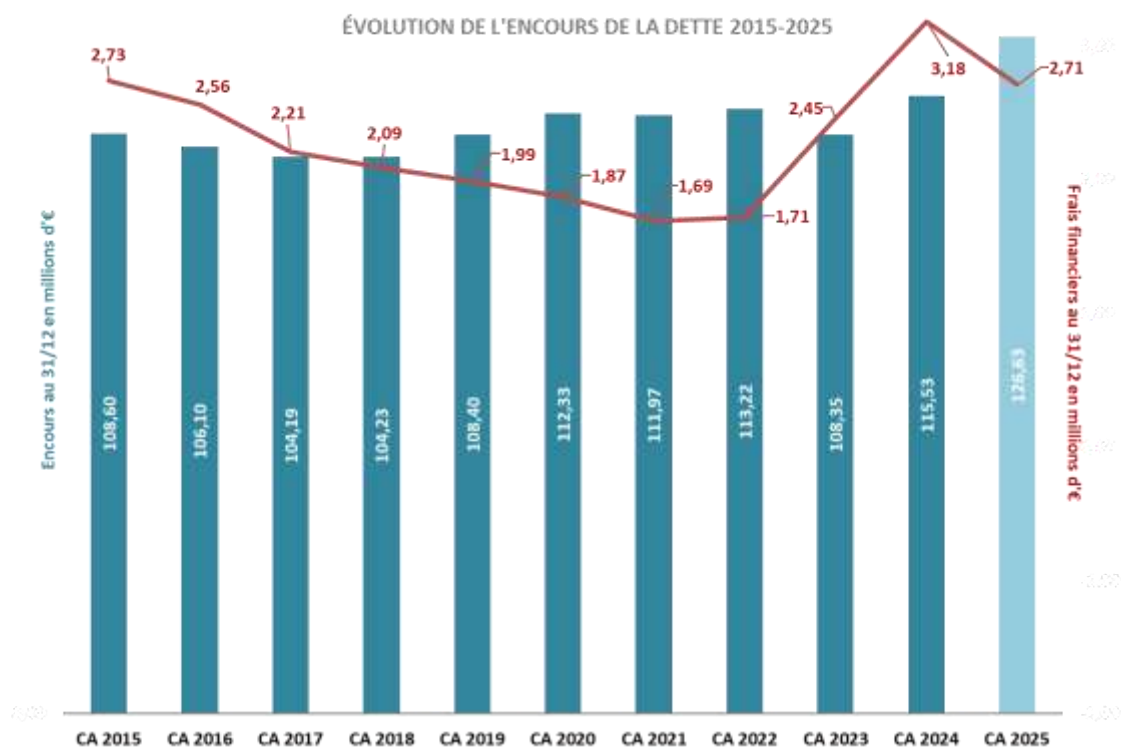
Dans ce contexte, l'encours de dette de la Ville de Nancy se situe donc, au 31 décembre de l'exercice 2025, à 126.63 M€ contre 115,5 M en 2024. Alors que l'encours représentait 112,3 M€ fin 2020, il s'est stabilisé sur une grande partie du mandat jusqu'à diminuer temporairement en 2023. L'effort réalisé par la collectivité pour mener à bien ses différents projets s'est traduit par une augmentation de l'encours de la collectivité mais sans dégrader les ratios d'endettement.

En effet, la capacité de désendettement (encours/épargne brute) s'améliore de son côté pour afficher un niveau de 5,8 ans, le niveau le plus faible depuis plus d'une décennie, contre 6,1 ans en fin d'exercice 2024. Cette évolution positive de la capacité de désendettement est particulièrement due à l'amélioration de l'épargne brute grâce aux efforts menés depuis plusieurs exercices.

De plus, le taux d'endettement (encours/recettes réelles de fonctionnement) est quant à lui relativement stable, à 75%. En effet, la hausse des recettes de fonctionnement depuis 2022, accentuée notamment par la dynamique à la hausse des recettes fiscales ces dernières années, se traduit désormais par une stabilité du niveau d'endettement de la collectivité atteignant 75 % à la fin de

l'année 2025, niveau bien inférieur à celui atteint six années auparavant (89,1% de taux d'endettement et 10,6 ans de capacité de désendettement)

Evolution des ratios d'endettement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement (en années)	10,6 ans	9,6 ans	12,3 ans	7,1 ans	6,1 ans	5,8 ans
Taux d'endettement (en %)	89,1%	88,5%	83,5%	72,3%	72,3%	75%



5. Les résultats de l'exercice 2025

Les résultats de l'exercice 2025 du budget principal et du budget annexe halles et marchés sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

		budget principal	budget annexe halles et marchés
section d'investissement	recettes d'investissements 2025	61 438 724,91	218 020,91
	dépenses d'investissements 2025	52 825 402,00	169 350,38
	résultat antérieur reporté	-12 118 638,82	-29 485,96
	résultats d'investissement (compte 001)	-3 505 315,91	19 184,57
	restes à réaliser recette	2 982 280,24	-
	restes à réaliser dépenses	10 178 879,01	41 065,18
	<i>solde des restes à réaliser</i>	<i>-7 196 598,77</i>	<i>-41 065,18</i>
	besoin de financement de la section d'investissement	-10 701 914,68	-21 880,61
section fonctionnement	recettes de fonctionnement 2025	176 155 260,27	643 400,02
	dépenses de fonctionnement 2025	163 265 307,15	349 936,60
	résultat antérieur reporté	2 348 234,65	67 366,27
	résultat de fonctionnement	15 238 187,77	360 829,69

Compte-tenu des résultats constatés au bilan de l'exercice 2025, la Ville de Nancy affectera son résultat de fonctionnement du budget principal de la manière suivante :

- à hauteur de 10,7 M€ pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- un montant de 4,6 M€ en excédent de fonctionnement reporté disponible sur l'exercice 2026.

Ces résultats feront l'objet d'une reprise sur l'exercice 2026 lors de la constitution du budget supplémentaire dans les conditions suivantes :

Affectation du résultat	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (recette investissement compte 1068)	déficit d'investissement à inscrire au 001 en dépenses d'investissement	excédent d'investissement reporté disponible en 2026 (compte 001 recettes)	excédent de fonctionnement reporté disponible sur l'exercice 2026 (recette de fonctionnement au compte 002)
budget principal	10 701 914,68	3 505 315,91		4 536 273,09
budget annexe halles et marchés	21 880,61		19 184,57	338 949,08

6. Les ratios légaux

Les ratios légaux sont définis par l'article R.2313-1 du Code générale des collectivités locales. Ils permettent de disposer de données comparatives entre les collectivités.

Ratios légaux (budget principal)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 080	1 187	1 271	1 331	1389
Produits des impositions directes / population	461	474	523	624	626
Produits des impositions directes / population	677	690	767	879	891
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 190	1 273	1 415	1 511	1596
Dépenses d'équipement brut / population	130	168	173	194	295
Encours de dette / population	1 053	1 063	1 023	1 092	1197
DGF / population	225	225	227	230	230
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52,0%	54,1%	55,5%	58,1%	58.5%
Marge d'autofinancement courant / recettes réelles de fonctionnement	99,0%	101,5%	97,2%	95,2%	94%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,9%	13,2%	12,2%	11,3%	18%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	9,2%	6,8%	10,1%	11,9%	13%

Evolution de la population de la Ville de Nancy (données INSEE, population légale)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
	106 330	106 504	105 885	105 753	105 792

7. L'état de la trésorerie au cours de l'exercice 2025

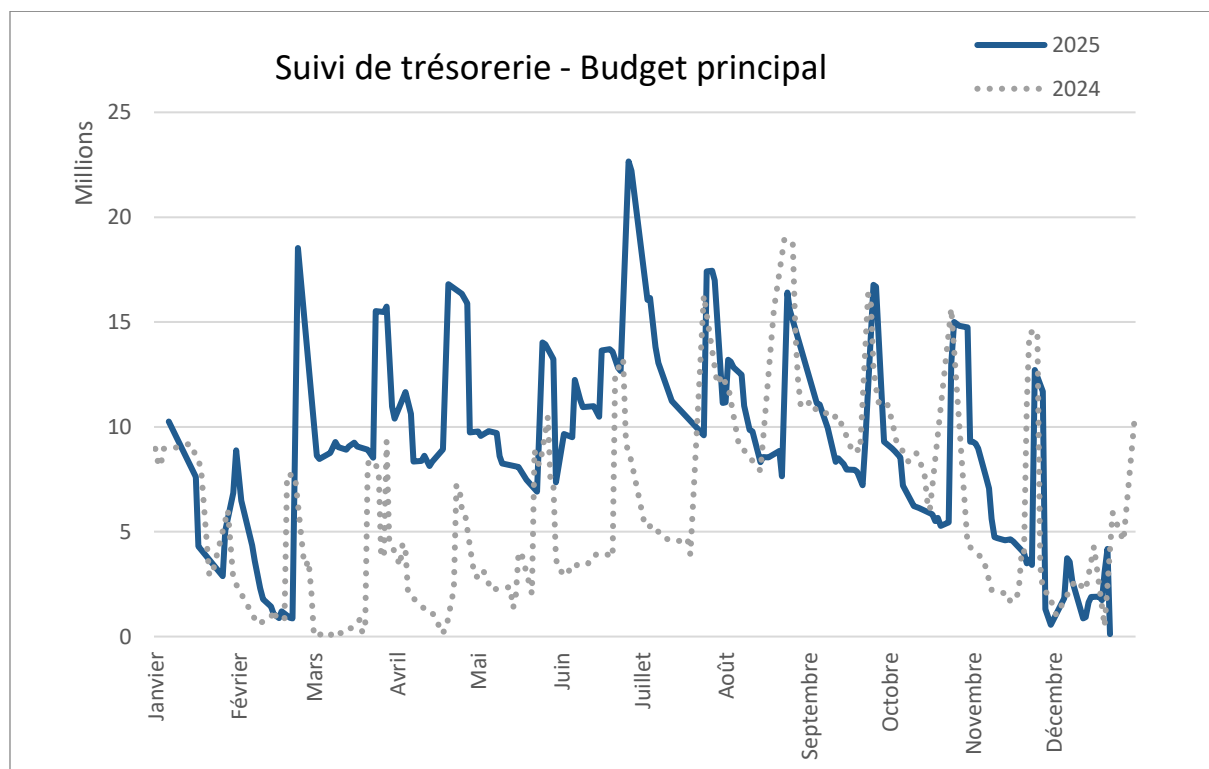
Le suivi et l'anticipation des disponibilités de trésorerie font l'objet d'une attention particulière afin d'en optimiser le pilotage dans un contexte de renchérissement du coût de mobilisation des lignes de trésorerie.

Les nombreuses dépenses enregistrées en fin d'exercice 2024, dont une part significative a été réellement décaissée au début de l'exercice 2025, ont conduit à une légère tension sur le niveau de trésorerie en début d'année. Cette situation a nécessité, à la mi-février, le recours à un tirage sur la ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € qui a rapidement été remboursé (dans un délai de neuf jours).

Par ailleurs, un emprunt de 10,4 M€ (reste à réaliser de l'exercice 2024) a été mobilisé fin février afin d'assurer le financement des dépenses d'investissement. Cette mobilisation a permis de rétablir un niveau de trésorerie confortable pendant plusieurs mois avant le retour d'une tension en fin d'exercice, phénomène récurrent.

En effet, le quatrième trimestre est marqué par l'accélération du paiement des dépenses engagées tout au long de l'exercice ce qui pèse sur le fonds de roulement. À cet égard, le versement d'une prime aux agents en novembre a majoré d'environ 3 M€ le montant des charges de personnel à décaisser. Par ailleurs, le règlement du solde des dépenses d'investissement a également renforcé les besoins de liquidités. Ces derniers avaient toutefois été anticipés, notamment par la mobilisation d'un emprunt de 3 M€ début décembre.

Malgré cela, la ville a connu un besoin de trésorerie ponctuel mi-décembre pour assurer le versement des paies. Celles-ci étant versées exceptionnellement plus tôt en décembre et donc avant l'encaissement mensuel des recettes fiscales. Un tirage de 1,5 M€ a ainsi été réalisé puis intégralement remboursé la semaine suivante après encaissement des produits fiscaux et paiement des salaires.



8. Les balances des budgets principal et annexes

Les budgets de la Ville de Nancy sont votés par « nature ». Les dépenses et recettes sont regroupées par chapitres budgétaires comportant des prévisions de crédits dont la nature est assez proche (exemple du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » qui regroupe la rémunération des agents, les cotisations sociales, les remboursements de frais de personnel à d'autres collectivités...).

Les balances qui suivent reprennent, budget par budget, les montants votés par l'assemblée délibérante au niveau du chapitre et les montants de crédits effectivement consommés au cours de l'année 2025

Balances compte administratif 2025 VDN						
Budget principal (B00)						
Fonctionnement	Chapitre		Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses						
Réelles	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		32 397 891,00	31 696 247,43	98%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		83 128 437,00	81 660 988,86	98%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		2 327 200,00	2 301 575,39	99%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		28 534 671,00	28 291 863,11	99%
	6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS		222 950,00	213 917,48	96%
	SOUS-TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTES			146 611 149,00	144 164 592,27	98%
	66	CHARGES FINANCIERES		2 870 000,00	2 725 129,58	95%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		115 477,00	82 779,15	72%
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			149 596 626,00	146 972 501,00	98%
Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 698 478,65	-	0%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		-	11 818 471,39	
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		4 604 850,00	4 474 334,76	97%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			15 303 328,65	16 292 806,15	106%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				164 899 954,65	163 265 307,15	99%
Recettes						
Réelles	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1		2 348 234,65	2 348 234,65	100%
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES		1 045 500,00	1 325 361,80	127%
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		18 459 247,00	17 734 958,68	96%
	73	IMPOTS ET TAXES		100 934 252,00	101 756 436,34	101%
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		35 131 640,00	36 671 789,63	104%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		4 589 584,00	4 797 960,51	105%
	SOUS-TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTES			160 160 223,00	162 286 506,96	101%
	76	PRODUITS FINANCIERS		97 551,00	89 440,50	92%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		45 082,00	4 130 361,85	9162%
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			162 651 090,65	168 854 543,96	104%
	Ordre	72	TRAVAUX EN REGIE		450 000,00	108 486,00
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 430 000,00	9 192 519,11	643%
78		REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		347 946,00	347 945,85	100%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			2 227 946,00	9 648 950,96	433%	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				164 900 036,65	178 503 494,92	108%
Excedent de fonctionnement 2025					15 238 187,77	
Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1)					19 533 808,31	
Remboursement Capital de l'emprunt					11 384 221,42	
Epargne nette 2025 (hors reprise des resultats n-1)					8 149 586,89	

Investissement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses					
Réelles	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	246 407,16	239 846,82	97%
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	442 087,33	406 552,75	92%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 873 787,03	10 373 009,71	95%
	23	AUTRES	21 064 594,56	20 196 024,25	96%
	SOUS TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		32 626 876,08	31 215 433,53	96%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 392 150,00	11 386 241,42	100%
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	194 000,00	193 800,00	100%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 040,00	-	0%
	SOUS TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		11 598 190,00	11 580 041,42	100%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	88 500,00	88 500,00	100%
	45	OPERATION SOUS MANDAT	1 596 098,70	7 592,40	0%
	00	RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	12 118 638,82	12 118 638,82	100%
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		58 028 303,60	55 010 206,17	95%
	Ordre	13	AUTRES	200 000,00	209 844,97
15		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	253 250,00	253 250,00	100%
19		NEUTRALISATION ET REGULATIONS D'OPERATIONS	1 230 000,00	8 982 674,14	730%
204		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	28 375,60	28 375,60	100%
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	450 001,00	108 487,00	24%
23		AUTRES	971 623,40	256 507,09	26%
49		DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS	94 696,00	94 695,85	100%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		3 227 946,00	9 933 834,65	308%	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			61 256 249,60	64 944 040,82	106%
Recettes					
Réelles	024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 040 600,00	-	0%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	16 091 896,99	16 131 610,47	100%
	13	AUTRES	9 846 474,06	6 174 501,10	63%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	277 957,00	253 678,00	91%
	SOUS TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		28 256 928,05	22 559 789,57	80%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	22 305 618,97	22 301 245,50	100%
	SOUS TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		22 305 618,97	22 301 245,50	100%
	45	OPERATION SOUS MANDAT	1 586 972,70	-	0%
	SOUS TOTAL DES RECETTES POUR COMPTE DE TIERS		1 586 972,70	-	0%
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		52 149 519,72	44 861 035,07	86%
Ordre	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 698 478,65	-	0%
	13	AUTRES	1,00	1,00	100%
	15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 850,00	13 850,00	100%
	19	NEUTRALISATION ET REGULATIONS D'OPERATIONS	-	730 700,87	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	114 368,00	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 375,60	10 932 778,12	38529%
	23	AUTRES	971 623,40	256 507,09	26%
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	-	69 000,00	
	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	4 550 000,00	4 420 394,76	97%
	481	CHARGES A ETALER	41 000,00	40 090,00	98%
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		16 303 328,65	16 577 689,84	102%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			68 452 848,37	61 438 724,91	90%
Déficit d'investissement 2025				-	3 505 315,91

Budget annexe (B01)

Fonctionnement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses					
Réelles	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	348 218,00	279 340,24	80%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	135 178,00	7 329,72	5%
	60	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 866,00	5 725,68	48%
	SOUS TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		495 262,00	292 395,64	59%
	66	CHARGES FINANCIERES	5 699,00	5 699,00	100%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	111,00	2%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	-	-	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		505 961,00	298 205,64	59%	
Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	85 085,00	-	0%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	60 000,00	51 730,96	86%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		145 085,00	51 730,96	36%	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			651 046,00	349 936,60	54%
Recettes					
Réelles	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	539 750,00	499 056,51	92%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	140 000,00	140 343,67	100%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	743,00	
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	120,00	115,84	97%
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	67 366,27	67 366,27	100%
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		747 236,27	707 625,29	95%
Ordre	77	QUOTE PART SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	4 000,00	3 141,00	79%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		4 000,00	3 141,00	79%	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			751 236,27	710 766,29	95%
Excédent de fonctionnement 2025				360 829,69	
Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1)				342 053,38	
Remboursement Capital de l'emprunt				26 880,00	
Epargne nette 2025 (hors reprise des resultats n-1)				315 173,38	
Investissement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses					
Réelles	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	31 051,60	27 926,80	90%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 780,00	30 780,00	100%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	142 947,97	107 502,58	75%
	23	AUTRES	-	-	
	00	RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	29 485,96	29 485,96	100%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		234 265,53	195 695,34	84%	
Ordre	13	AUTRES	4 000,00	3 141,00	79%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		4 000,00	3 141,00	79%	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			238 265,53	198 836,34	83%
Recettes					
Réelles	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	172 745,71	164 750,75	95%
	13	AUTRES	-	-	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00	1 539,20	31%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		177 745,71	166 289,95	94%	
Ordre	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	85 085,00	-	0%
	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	60 000,00	51 730,96	86%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		145 085,00	51 730,96	36%	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			322 830,71	218 020,91	68%
Excédent d'investissement 2025				19 184,57	

Tous budgets

Fonctionnement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses					
Réelles	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 746 109,00	31 975 587,67	98%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	83 263 615,00	81 668 318,58	98%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 327 200,00	2 301 575,39	99%
	60	REVEDANCES FISCALITE	-	5 725,68	
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 546 537,00	28 291 863,11	99%
	6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	222 950,00	213 917,48	96%
	SOUS TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		147 106 411,00	144 456 987,91	98%
	66	CHARGES FINANCIERES	2 875 699,00	2 730 828,58	95%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 477,00	82 890,15	69%
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		150 102 587,00	147 270 706,64	98%
Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 783 563,65	-	0%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	11 818 471,39	
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	4 664 850,00	4 526 065,72	97%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			15 448 413,65	16 344 537,11	106%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			165 551 000,65	163 615 243,75	99%
Recettes					
Réelles	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 045 500,00	1 325 361,80	127%
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	18 998 997,00	18 234 015,19	96%
	73	IMPOTS ET TAXES	100 934 252,00	101 756 436,34	101%
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	35 131 640,00	36 671 789,63	104%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 729 584,00	4 938 304,18	104%
	76	PRODUITS FINANCIERS	97 551,00	89 440,50	92%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 082,00	4 131 104,85	9164%
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	120,00	115,84	97%
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	2 415 600,92	2 415 600,92	100%
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		163 419 326,92	169 562 169,25	104%
Ordre	72	TRAVAUX EN REGIE	450 000,00	108 486,00	24%
	77	QUOTE PART SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 434 000,00	9 195 660,11	641%
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	347 946,00	347 945,85	100%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			2 231 946,00	9 652 091,96	432%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			165 651 272,92	179 214 261,21	108%
Excedent de fonctionnement 2025				15 599 017,46	
<i>Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1)</i>				19 875 861,69	
<i>Remboursement Capital de l'emprunt</i>				11 384 221,42	
Epargne nette 2025 (hors reprise des resultats n-1)				8 149 586,89	

Investissement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses					
Réelles	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	277 187,16	270 626,82	98%
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	442 087,33	406 552,75	92%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 016 735,00	10 480 512,29	95%
	23		21 064 594,56	20 196 024,25	96%
		SOUS TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	32 800 604,05	31 353 716,11	96%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 423 201,60	11 414 168,22	100%
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	194 000,00	193 800,00	100%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 040,00	-	0%
		SOUS TOTAL DEPENSES FINANCIERES	11 629 241,60	11 607 968,22	100%
	45	OPERATIONS SOUS MANDAT	1 596 098,70	7 592,40	0%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	88 500,00	88 500,00	100%
	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	12 148 124,78	12 148 124,78	100%
		TOTAL DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT	58 262 569,13	55 205 901,51	95%
Ordre	13	AUTRES	204 000,00	212 985,97	104%
	15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	253 250,00	253 250,00	100%
	19	NEUTRALISATION ET REGULATIONS D'OPERATIONS	1 230 000,00	8 982 674,14	730%
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	28 375,60	28 375,60	100%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	450 001,00	108 487,00	24%
	23		971 623,40	256 507,09	26%
	49	DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS	94 696,00	94 695,85	100%
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 231 946,00	9 936 975,65	307%
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61 494 515,13	65 142 877,16	106%
Recettes					
Réelles	024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 040 600,00	-	0%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	16 264 642,70	16 296 361,22	100%
	13	AUTRES	9 846 474,06	6 174 501,10	63%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	22 310 618,97	22 302 784,70	100%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	-	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	
	23	AUTRES	-	-	
		SOUS TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	50 462 335,73	44 773 647,02	89%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	277 957,00	253 678,00	91%
		SOUS TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	277 957,00	253 678,00	91%
	45	OPERATIONS SOUS MANDAT	1 586 972,70	-	0%
		SOUS TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 586 972,70	-	0%
		TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	52 327 265,43	45 027 325,02	86%
Ordre	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 783 563,65	-	0%
	13	AUTRES	1,00	1,00	100%
	15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 850,00	13 850,00	100%
	19	NEUTRALISATION ET REGULATIONS D'OPERATIONS	-	730 700,87	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	114 368,00	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 375,60	10 932 778,12	38529%
	23	AUTRES	971 623,40	256 507,09	26%
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	-	69 000,00	
	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	4 610 000,00	4 472 125,72	97%
	481	CHARGES A ETALER	41 000,00	40 090,00	98%
		TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	16 448 413,65	16 629 420,80	101%
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	68 775 679,08	61 656 745,82	90%
Déficit d'investissement 2025			-	3 486 131,34	